Habilitation électrique B0 H0 H0V Exécutant / BS BE Manoeuvre - Initiale

Personnes concernées

Toute personne qui réalise ou dirige des opérations dans l'environnement, au voisinage ou sur installation en exploitation électrique, sans agir sur les parties actives. (Travaux de nettoyage, maçonnerie, mécaniques, peinture...).

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de : Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique.
Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en oeuvre.
De mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement.
Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail.
D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Contexte

Les références des normes recommandées conformément aux articles R. 4544-3 et R. 4544-32
du code du travail sont précisées par décret sur Legifrance. L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité des tâches qui lui sont confiées.
La délivrance d'une habilitation électrique par l'employeur ne suffit pas à le dégager de sa responsabilité.

Contenu de la formation

FORMATION THÉORIQUE – THÈMES CONFORMES À LA NORME NF C18 510
– Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
– Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain.
– Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
– Nommer les limites de l'habilitation chiffre (Autorisation et interdits, Zone de travail, etc.).
– Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
– Nommer les acteurs concernés par les travaux et décrire le principe d'une habilitation et donner la définition des symboles.
– Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
– Citer les équipements de protection collective et leur fonction.
– Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.
– Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
FORMATION PRATIQUE – THÈMES CONFORMES À LA NORME NF C18 510
– Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
– Identifier les limites et les zones d'environnement.
– Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
– Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.
– Délimiter et signaler la zone D'INTERVENTION BT ELEMENTAIRE.
– Appliquer les prescriptions notamment les EPI.
– Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
– Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
– S'assurer de la bonne mise en oeuvre de son matériel et de ses outils.
– Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
– Réaliser des interventions, et/ou manoeuvres dans les domaines de tension BT et TBT (raccordement, remplacement, mise en sécurité).
– Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION et échanger les informations nécessaires.
– Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION.

Habilitation électrique B0 H0 H0V Exécutant / BS BE Manoeuvre - Initiale

Prérequis
Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité pour le module B0-H0.
Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir le BS/BE Manoeuvre.
La connaissance de la langue française est vivement recommandée pour les évaluations finales.

Durée
Deux jours en présentiel soit 14h

Formateurs
Formateur en prévention du risque électrique et spécialisé en électricité, justifiant d'une expérience significative

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage. Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges.

Méthodes pédagogiques
En présentiel. Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient.

Validation des acquis
L'évaluation comprend :
– Une épreuve théorique constituée de plusieurs questions sous forme de QCM destinées à évaluer les savoirs.
– Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées dans la NF 18 510 à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.
La réussite aux épreuves théorique et pratique conditionne la délivrance de l'avis nominatif et individuel.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence

Modalités d'accès
Consultez la page agence sur le site city-pro.info.

Accessibilité
Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors
de vos échanges avec nos équipes administratives.
Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH

Tarifs et financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info.